

## **Arrêté temporaire de restriction de circulation**

**Tournage d'un film - Gard'Sign  
Vendredi 24 septembre 2021**

**N°ARR2021-057**

Le Maire de la Commune de PORSPODER,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213.1 à L 2213.6,

Vu le Code de la Route et notamment l'article R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.25, R 417.4, R 417.9, R 417.10 et R 417.11,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, huitième partie – signalisations temporaires),

Considérant que la circulation et le stationnement doivent être réglementés pour le bon déroulement du tournage d'un film réalisé route de Gard'Sign par la société Quad production,

### **ARRETE**

#### **Article 1er :**

Le vendredi 24 septembre 2021, de 8h à 18h, la circulation et le stationnement route de Gard'Sign seront interrompus en fonction des nécessités du tournage du film.

La société Quad Production devra prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité durant le tournage.

#### **Article 2 :**

La signalisation de restriction sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire.

**Article 4 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera adressé à Monsieur le Préfet du Finistère, Monsieur le Commandant du groupement de gendarmerie de Saint-Renan, aux responsables de la société Quad Production.

Fait à PORSPODER, le 20 septembre 2021

Le Maire,  
Yves ROBIN

